

2018-6297  
2019-04-11

# CARBONATE DU CUIVRE BASIQUE-HUBBELL

## SOLIDE

### POUR USAGE DE FORMULATION, COMME AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS

ATTENTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**NO D'ENREGISTREMENT : 30328 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : Cuivre, présent sous forme de carbonate du cuivre basique.....56,52 %

TIMBER SPECIALITES LIMITED  
35 Crawford Crescent, P.O. Box 520  
Campbellville, ON L0P 1B0  
(905) 854-2244

Contenu net : Tonne

---

**MODE D'EMPLOI** : Pour utilisation seulement dans la formulation d'agents de préservation du bois qui sont enregistrés en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les fabricants sont responsables de leur propre homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PREMIERS SOINS :**

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter symptomatiquement.

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif si avalé ou respiré. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières du produit. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé, des lunettes de protection, des gants imperméables et des vêtements de protection appropriés.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX** : Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les espèces de plante terrestres non visées. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre étendue d'eau.

**ENTREPOSAGE** : Entreposer ce produit à l'écart de tout aliment pour consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION** : Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

2018-6297

2019-04-11

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.